

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 MARS 2009**

Le vendredi 13 mars deux mil neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : Mrs CORITON, LEROY, CAPRON, HEMARD, HITTLER, LEGROS, LOISEAU, LOPERA, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, DUTHIL, MALOT, PILLE.

Absents excusés : M. DENISE (Donne pouvoir à M. CORITON), M. BLONDEL (Donne pouvoir à Mme CIVES), M. CHOLET (Donne pouvoir à M. LOISEAU), M. PIZZAGALLI (Donne pouvoir à M. HEMARD).

Monsieur Luc HITTLER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 19 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Joseph LALANNE, ancien Conseiller Municipal de 1977 à 1983 et ancien combattant ayant reçu la médaille militaire, décédé récemment. Il demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Frédéric LEGOT pour convenances personnelles.

### **2009-03-13 – N°1 – Quai Guilbaud tranche 3 – Convention financière avec le Département**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux programmés pour la réfection globale du Quai Guilbaud portent à la fois sur des emprises départementales et communales.

Ainsi, les coûts relatifs à la réfection de la route départementale, « de fil d'eau à fil d'eau », sont pris en charge par le Département de la Seine Maritime.

Pour simplifier l'étude et l'exécution des travaux, la Ville de Caudebec-en-Caux porte le projet dans sa globalité, et recevra une compensation financière du Département correspondant à la partie des travaux qui normalement sont à sa charge.

La répartition financière est prévue ainsi qu'il suit :

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| ○ Coût global de l'étude et des travaux : | <b>2 939 030.00 € HT</b> |
| ○ Coût à répercuter au Département :      | <b>1 040 015.00 € HT</b> |
| ○ Coût à charge de la Ville :             | <b>1 899 015.00 € HT</b> |

Il est précisé que les sommes restant à la charge de la Ville de Caudebec-en-Caux feront l'objet de demandes de subventions, ce projet étant inscrit au Contrat de Pays.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention financière avec le Département pour permettre l'aboutissement de ce projet,
- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette convention,
- D'inscrire au budget 2009 le montant correspondant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a rencontré, le mercredi 11 mars 2009, les commerçants de Caudebec-en-Caux afin de leur présenter le projet d'aménagement du Quai Guilbaud ; il a bien pris en compte les doléances de chacun. Une deuxième réunion publique en présence de tous les Caudebecquais est programmée le mercredi 18 mars 2009.

Ces travaux, d'une durée de 12 mois, commenceront en octobre 2009. Les poids lourds (hors desserte locale) seront déviés durant cette période.

### **2009-03-13 – N°2 – Lotissement du Marais – Modification du cahier des charges**

La Ville de Caudebec-en-Caux a été autorisée, par arrêté en date du 16 juillet 2007, à lotir un terrain d'une superficie totale de 35 097 m<sup>2</sup>, en vue de créer 18 parcelles à bâtir. Le nombre de parcelles a été porté à 20 par arrêté modificatif du 7 août 2008.

Le dossier présenté à l'instruction comprend, entre autres, un « Règlement écrit de construction », destiné à fixer les règles communes d'utilisation et d'entretien des terrains, non prévues au règlement d'urbanisme.

L'article 9 de ce règlement, portant sur l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement des abords, précise que :

« Sauf impossibilité technique, les antennes hertziennes seront obligatoirement localisées à l'intérieur du bâtiment. Les antennes paraboliques seront installées de manière à ne pas être vues depuis la voie publique. »

Or, la réception de la télévision dans ce fond de vallée est très difficile et il conviendrait d'assouplir cette règle.

Il est donc envisagé de remplacer le texte précité par :

« Les antennes hertziennes et paraboliques seront dissimulées, autant que possible, de la vue depuis la voie publique. »

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à modifier l'article 9 du règlement écrit du Lotissement du Marais autorisé par arrêté du 16 juillet 2007, N° LT 76 164 07 Y0001,
- De déposer la demande d'arrêté de lotir modificatif correspondante,
- Après obtention de l'arrêté modificatif, d'entreprendre toutes démarches nécessaires afin de faire modifier les actes de propriété déjà rédigés.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

### **2009-03-13 – Cinéma le Paris – Demande de subventions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point sera évoqué à une date ultérieure, le dossier n'étant pas complet à ce jour.

### **2009-03-13 – N°3 – Ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention de ligne de trésorerie, signée avec le Crédit Agricole de Haute Normandie, pour une durée d'un an ; le montant de la ligne de trésorerie s'élèverait à 600 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette somme, destinée initialement à financer les travaux de viabilisation du lotissement du Marais, continuera à être remboursée au fur et à mesure de la vente des parcelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la reconduction de la convention de ligne de trésorerie signée avec le Crédit Agricole.

### **2009-03-13 – N°4 – Complément d'investissement – Etat des restes à réaliser**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, avant le vote du budget primitif, un état des restes à réaliser, relatif aux dépenses et recettes d'investissement est établi ; cet état détaillé, mentionne la nature de la dépense, le nom du créancier, l'imputation budgétaire et le montant de la dépense.

En complément de la délibération du 19 février 2009 et dans l'attente du vote du budget primitif, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder au mandatement de ces commandes à savoir :

Nature de la Dépense	Nom du créancier	Imputation	Montant de la dépense
Carottages sur enrobé	Entreprise MPC	2315	1 272 €
Réfection muret Place d'Armes	Entreprise MPC	2315	1 036 €
Chauffe-eau	Sarl TALBOT	2188	312 €
Programmeur cadran	Sarl TALBOT	2188	117 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 737 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise de procéder au mandement des commandes mentionnées dans le tableau ci-dessus.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **2009-03-13 – Rue ILINSKI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille ILINSKI a donné son accord pour baptiser la rue du nom de l'aviateur polonais. A sa demande, la plaque de rue comportera les mentions suivantes : OLGIERD ILINSKI – PILOTE POLONAIS DE LA RAF – 16 AOUT 1943.

#### **2009-03-13 – CVS – Amélioration de l'habitat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion pour le Plan Local de l'Habitat se déroulera le mardi 17 mars 2009 à 14 heures.

#### **2009-03-13 – Aménagement de l'entrée Ouest de la Ville**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un îlot temporaire va être posé en axe de chaussée à l'entrée Ouest de la Ville afin de sécuriser la route départementale n°982. Si ce dispositif s'avère concluant, ce principe pourra être repris dans un projet plus structurant.

#### **2009-03-13 – Délégation**

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui donnant délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé la convention pour l'informatisation des écoles du 1<sup>er</sup> degré avec la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine.

#### **2009-03-13 – Maison des Jeunes et de la Culture**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Elodie DIEUDEGARD est recrutée en CDI et à temps complet en tant que Directrice au sein de la MJC à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009. Elle remercie tous les Elus qui l'ont aidée dans l'aboutissement de ce projet. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine a accordé à l'association une subvention de démarrage de 20 000 € car c'est un projet pluri-communal et structurant pour le territoire.

#### **2009-03-13 – Eglise Evangélique**

Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré Monsieur OUEDRAOGO, nouveau pasteur de l'Eglise Evangélique de Caudebec-en-Caux.

#### **2009-03-13 – Balayeuse**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle démonstration de balayeuse a eu lieu à Caudebec-en-Caux. Ce projet devrait aboutir très prochainement.

### **2009-03-13 – Piste cyclable**

Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré Monsieur Didier MARIE, Président du Département de Seine-Maritime au sujet de la Véloroute. Le Conseil Général a retenu le projet de financement ; la Ville devrait financer les espaces verts et l'éclairage public.

### **2009-03-13 – Collège Victor HUGO**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux pour le nouveau collège devraient débuter au 2<sup>ème</sup> semestre 2009. Des locaux amovibles seront prévus pour les utilisateurs du stade annexe.

### **2009-03-13 – Agenda 21**

Monsieur René LOISEAU informe le Conseil Municipal qu'une réunion de concertation concernant l'agenda 21 doit être établie en interne auprès des Elus et des services, et en externe auprès de la population. Les Elus en seront informés très prochainement.

### **2009-03-13 – Réunion de la commission animation**

Monsieur Sylvain HEMARD annonce que la prochaine commission animation se déroulera le lundi 16 mars 2009. Le projet de soirée africaine avance et il a d'ores et déjà eu contact avec une quinzaine de groupes pour participer à la fête de la musique.

### **2009-03-13 – Utilisation du stade d'honneur**

Madame Brigitte MALOT évoque la demande d'un éducateur sportif du ludisport qui partage actuellement le gymnase avec le foyer Saint Onuphre le jeudi soir. Elle demande un accord de principe pour que les enfants puissent utiliser le stade d'honneur pour une initiation au base ball.

Monsieur Luc HITTLER, en tant que membre du Club Sportif Caudebecquais, lui donne un accord de principe.

### **2009-03-13 – Gardes Champêtres**

Madame Céline CIVES demande à Monsieur le Maire l'évolution du dossier des gardes champêtres de la CVS sur le territoire de Caudebec-en-Caux.

En réponse, Monsieur le Maire précise que les arrêtés vont être signés très prochainement. Il ajoute qu'il va écrire à Monsieur le Préfet afin de demander un renforcement de la brigade de Caudebec-en-Caux qui, à ce jour, dispose de très peu de moyens. Il demandera aux Maires du canton d'être cosignataires.

### **2009-03-13 – Défilé des enfants pour la mi-carême**

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER informe le Conseil Municipal que le défilé des enfants pour la mi-carême se déroulera le jeudi 19 mars 2009 entre 14 heures 30 et 15 heures dans le Parc de la Mairie.

### **2009-03-13 – Réunions informelles**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que désormais les Elus pourront se retrouver le lundi à partir de 17 heures 15, tous les 15 jours, autour d'un café. Monsieur Yves LEROY ou lui-même

seront à l'écoute de leurs demandes ou leur communiqueront des informations (avancée des dossiers,...).

### **2009-03-13 – Aménagement du quartier des Oiseaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le jeudi 12 mars 2009, le cabinet Ax'6 a présenté à quelques élus, son projet concernant l'aménagement du quartier des Oiseaux. Ce projet est programmé pour 2010 et une réunion publique sera organisée pour les Caudebecquais.

### **2009-03-13 – Crise sociale**

Monsieur Yves LEROY constate qu'avec la crise sociale, il reçoit de plus en plus de personnes en difficulté pendant ses permanences ; le coût élevé des factures d'énergie et d'eau devient un véritable problème.

Monsieur le Maire ajoute qu'il doit rencontrer le Directeur de Véolia au sujet d'un problème de facturation de l'eau des habitants de Caudebec-en-Caux (relevé décembre 2008).

### **2009-03-13 – Voyage des seniors**

Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que 38 personnes sont d'ores et déjà inscrites pour participer au voyage des seniors à Erdeven ; il reste à ce jour 7 places disponibles. Une nouvelle information va être diffusée dans le journal et Monsieur Yves LEROY a sollicité les communes voisines.

### **2009-03-13 – CVS – Enseignement artistique**

Grâce au programme « Educamus », Monsieur Yves LEROY signale que les enfants des écoles primaires pourront bénéficier d'une éducation musicale à raison de 20 heures par an. Tous les enseignants sont ravis de participer à ce programme.

### **2009-03-13 – Animation Dreknor**

Monsieur Yves LEROY évoque la demande de Dreknor qui souhaite installer un village Viking dans le parc de la Mairie et faire venir un drakkar. Ce projet sera étudié lors de la commission animation du 16 mars prochain.

### **2009-03-13 – Projets sportifs**

Monsieur Christian CAPRON informe le Conseil Municipal que :

- Le projet du City-stade avance ; les demandes de subvention sont envoyées.
- Caudebec-en-Caux est l'une des 4 villes étapes de France où se déroulera l'Hexagonal VTT le 13 août 2009 ; une subvention de 3 000 € sera octroyée pour l'organisation de cette manifestation sportive.
- Les quatre heures motonautiques pourraient avoir lieu à Caudebec-en-Caux en septembre ou octobre 2009.
- A l'occasion de la journée du Cœur, un parcours du cœur pourrait être organisé à Caudebec-en-Caux, en collaboration avec Saint-Wandrille-Rançon. Ce projet est encore à l'étude.

### **2009-03-13 – Informations**

Monsieur Mikaël LOPERA signale que de nombreuses cannettes sont abandonnées dans la sente Hélène BOUCHER et que de plus en plus de personnes se plaignent du bruit.

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas de problèmes, il faut immédiatement contacter la Gendarmerie. Il ajoute que le kiosque du roller park va être très prochainement démonté par les services techniques.

Il est pris note des différentes remarques de Monsieur Luc HITTLER concernant le dojo, le stade...

Après ce tour de table, la séance est levée à 21 heures.

B. CORITON

Y. LEROY

P. SOUDAIS-MESSAGER

C. CIVES

C. CAPRON

C. BARROIS-VANNONI

D. DUTHIL

S. HEMARD

L. HITTLER

L. LEGROS

R. LOISEAU

M. LOPERA

B. MALOT

C. PILLE